



Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301, promenade Bishop  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

17 février 2020

**F5211-190722**

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **TITRE: CONTRAT DE PIÉGEAGE DE LA RIVIÈRE HUMBER ET DU RUISSEAU DUFFINS**

#### **PAC :**

L'objectif de ce préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de signaler l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour l'obtention de ces services Toronto and Region Conservation Authority, 101 Exchange Ave, Vaughn ON, L4K 5R6. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

#### **INTRODUCTION**

Pêche et Océans Canada besoin les services pour estimation de la population de la lamproie marine adulte.

#### **CONTEXTE**

Le MPO a joué un rôle décisif dans le Programme de lutte contre la lamproie marine depuis 1955. Il s'agit d'un programme binational coordonné par la Commission des pêcheries des Grands Lacs qui permet de protéger les pêcheries des Grands Lacs et dont les avantages économiques sont estimés à 7 milliards de dollars par année. La lutte a été menée essentiellement grâce au traitement prolongé des ruisseaux afin d'éliminer les larves de la lamproie marine. Pour mesurer, chaque année, l'efficacité du programme de lutte contre la lamproie marine, le MPO fait, chaque année, une estimation de la population des lamproies adultes dans chaque lac. Cette tâche est réalisée à l'aide de pièges servant à faire une estimation de la population dans les ruisseaux pour ensuite généraliser les résultats à l'ensemble du lac. Les résultats permettent d'orienter la gestion de la lamproie marine.

Depuis 1967, le MPO procède à la collecte de lamproies marines au stade du frai dans la rivière Humber dans le cadre des activités de surveillance des lamproies marines du réseau de piégeage du lac Ontario. Au début des années 1980, après une longue période de pêche à l'épuisette et une année à utiliser des pièges portatifs, deux pièges à eau attractifs ont été installés dans le coin de la rive du barrage régulateur des eaux Old Mill. Les pièges portatifs, installés dans le ruisseau Duffins en 1976 ont été remplacés en aval en 1981 par un barrage de faible hauteur et intégrés comme des pièges à eau attractifs.

## **OBJECTIFS**

Utiliser les deux pièges à lamproie marine intégré dans le barrage Old Mill, dans le ruisseau Humber à Toronto, Ontario ainsi que le piège à lamproie marine intégré dans le barrage de faible hauteur dans le ruisseau Duffins à Ajax, Ontario. Réaliser une étude de marquage et remise en liberté des lamproies marines capturées, et collecter et fournir les données brutes pour être utilisées afin de produire une estimation de la population dans ce ruisseau. Cette estimation de la population sera utilisée parallèlement avec celle effectuée dans d'autres ruisseaux afin de faire une estimation de la population dans le lac Erie.

## **ÉNONCÉ DES TRAVAUX NÉCESSAIRES**

L'entrepreneur préparera un rapport qui résume l'ampleur et l'importance des contributions du MPO à la documentation scientifique sur l'habitat en eau douce en fonction des données fournies. Les sujets du rapport devraient inclure les tendances dans les sujets de recherche, les publications où sont parus les travaux du personnel scientifique du MPO et la mesure dans laquelle les chercheurs du MPO publient des travaux dans le cadre de collaborations. Le rapport ne se veut pas une étude bibliométrique exhaustive et ne doit pas se concentrer sur des chercheurs en particulier.

## **TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES**

Pour chaque année, la première journée de l'entretien des pièges dépendra des conditions météorologiques et sera déterminée par le MPO, habituellement au début du mois d'avril. Une fois la date de début déterminée, le piégeage sera effectué 7 jours par semaine pendant au moins 10 semaines consécutives. Il est possible qu'il soit nécessaire que les travaux se poursuivent au-delà de cette période de dix semaines selon les conditions météorologiques et les prises par piège jusqu'à concurrence de 4 semaines. Ces prolongations seront décidées par le MPO à la fin des dix premières semaines et à la fin de chaque prolongation ultérieure.

### Produits livrables

Les services suivants sont nécessaires dans chaque ruisseau cinq jours par semaine :

1. S'assurer que les pièges fonctionnent comme prévu; Pour ce faire, il faut :
  - a. Aider à la préparation initiale des pièges;
  - b. Faire l'entretien général des pièges notamment le repositionnement, s'il y a lieu et l'enlèvement des débris accumulés dans les pièges et autour d'eux;
  - c. Communiquer avec le personnel du MPO lorsque les pièges ne fonctionnent pas comme prévu et dans le cas d'un acte de vandalisme;
  - d. Enregistrer quotidiennement l'état opérationnel des pièges.
2. Enlever, identifier et compter les poissons et les invertébrés capturés. Pour ce faire, il faut :
  - a. Accéder aux pièges (en ouvrant le couvercle et en utilisant un bossoir et un palan à chaîne pour soulever les pièges de la rivière Humber et, dans le cas des pièges de la rivière Humber, en ouvrant le couvercle);]
  - b. Remettre en liberté les espèces indigènes;
  - c. Identifier et compter les espèces de poisson;
  - d. Remettre en liberté les espèces indigènes en amont de la barrière
  - e. Disposer des lamproies marines (jusqu'à 1 000 par jour);
  - f. Enregistrer toute l'information avec précision.
3. Effectuer une étude de marquage-recapture pour faire une estimation de la population dans la rivière. Pour ce faire, il faut :
  - a. Marquer une partie des lamproies marines en pratiquant, chaque semaine, une ablation de la nageoire;
  - b. Maintenir les lamproies marines marquées en bonne santé, les transporter et les remettre en liberté dans des endroits désignés en aval;
  - c. Repérer et éliminer les lamproies marines ablatées et recapturées;
  - d. Enregistrer toute l'information avec précision.

4. Recueillir les données environnementales Pour ce faire, il faut :
  - a. Mesurer la température de l'eau et de l'air;
  - b. Mesurer les niveaux d'eau à l'aide d'échelles limnimétriques sur le site;
  - c. Mesurer la turbidité;
  - d. Enregistrer toute l'information avec précision.
5. Établir un rapport quotidien après chaque visite du piège. Pour ce faire, il faut :
  - a. Enregistrer la date, l'heure, le nom de l'exploitant et toute information recueillie dans les sections numérotées de 1 à 4 ci-dessus;
  - b. À la fin de chaque semaine, envoyer par courrier au MPO un exemplaire papier des rapports quotidiens;
  - c. Conserver les notes d'inspection et les rapports quotidiens afin d'éviter la perte de données.
6. Communiquer chaque semaine par téléphone ou par courriel avec le MPO pour faire rapport sur :
  - a. le nombre de lamproies marines capturées et recapturées quotidiennement dans chaque piège individuel au cours de la dernière semaine;
  - b. tout problème mécanique ou structurel qui se pose au niveau de la barrière, des passes migratoires et des pièges.

La langue de la correspondance doit être l'anglais.

Un véhicule capable de transporter les lamproies marines adultes aux sites d'élimination et de remise en liberté est obligatoire. Le poids total de l'eau et des lamproies peut atteindre 225 kg (500 lb).

Habituellement, le projet requiert entre 3 et 8 heures par jour, en fonction du nombre de lamproies marines capturées et des travaux d'entretien du site nécessaires.

Un modèle pour les rapports quotidiens est disponible à l'instar de la procédure normale d'exploitation et de l'analyse des risques liés à la tâche pour les activités de piégeage des lamproies marines dans ce site.

Des visites périodiques des sites de piégeage seront effectuées par le personnel du MPO au cours de la durée du contrat afin de s'assurer que le travail est fait en toute sécurité.

#### **CRITÈRES OBLIGATOIRES**

- L'entrepreneur doit avoir au moins 60 mois d'expérience en opération de pièges à lamproie marine, OU doit avoir au moins 60 mois d'expérience dans la réalisation de projets scientifiques impliquant la manipulation et l'identification de poissons vivants des Grands Lacs et la collecte de données scientifiques.
- L'entrepreneur doit fournir son propre véhicule capable de transporter la lamproie marine et de l'eau jusqu'à 225 kg.
- L'entrepreneur doit fournir un entreposage hors site sécurisé pour tout l'équipement utilisé pour les vérifications quotidiennes des pièges.
- L'entrepreneur doit être en mesure de fournir deux (2) ressources expérimentées chaque jour, 5 jours par semaine (généralement de 3 à 8 heures par jour) pendant 10-14 semaines consécutives.

#### **VALEUR ESTIMATIVE :**

La valeur totale du contrat ne doit pas dépasser 49 033.00 \$ (taxes applicables en sus) pour la période ferme allant de l'attribution du contrat jusqu'au 28 février 2021. Année optionnelle un est estimée à 49 812 \$ et année optionnelle deux est estimée à 50 596 \$.

#### **EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Aucune exigence de sécurité.

#### **APPLICABILITÉ DE L'ACCORD COMMERCIAL ET AUTRES OBLIGATIONS :**

Accord De Libre-Échange Canadien.

**EXCEPTOIN AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT :**

Les exigences en matière de politique suivantes s'appliquent au processus de préavis d'adjudication de contrat (PAC) :

**Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6) :**

Selon l'article 10.2.1 et l'article 6 (d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :

les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule société.

**DURÉE DU CONTRAT :**

Le contrat sera en vigueur à compter de sa date d'attribution jusqu'au 28 février 2021. Le contrat sera assorti de deux années facultatives chacune d'une durée d'un an, qui seront appliquées à la discrétion du MPO.

Période ferme : à partir de l'attribution du contrat jusqu'au 28 février 2021

Année d'option 1 : du 1 mars 2021 au 28 février 2022

Année d'option 2 : du 1 mars 2022 au 28 février 2023

**DROIT DU FOURNISSEUR DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :**

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente **doivent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'agent de négociation des marchés dont le nom est indiqué dans le présent préavis, à la date de clôture au plus tard. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences publiées.**

**DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS :**

**Le 3 mars 2020 à 14 h (HNA)**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Michael Peters**

Agent des contrats – Services des marchés

Centre d'approvisionnement – Fredericton

Téléphone : (506) 429-2359

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca